



**NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE
DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021
Budget principal et budgets annexes
(Lotissement Pompeyrie II et CCAS)**

Préfecture de la Corrèze

Reçu le

29 AVR. 2022

Contrôle de Légalité

Introduction :

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site Internet de notre Commune.

Cadre Général du Compte Administratif :

Le compte administratif rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépense et en recettes pour les deux sections.

Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la Commune,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section) ; le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

Il est élaboré par le Maire, ordonnateur de la Commune et voté par l'assemblée délibérante avec le 30 juin de l'année suivante.

Les résultats comptables du compte administratif doivent correspondre au compte de gestion établi par le Comptable Public.

Précisions :

Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations dites « d'ordre » (ex : amortissements), qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquences sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écritures :

- Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement
- Elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement
- Elles sont équilibrées.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET PRINCIPAL

Dépenses de fonctionnement : elles s'élèvent à 773.714,01 euros

Chapitres / Libellés		SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	
		Crédits ouverts en 2021	Mandats émis en 2021
011	Charges à caractère général	314.720,00	220.291,23
012	Charges de personnel et frais assimilés	529.300,00	456.682,56
65	Charges de gestion courante	103.010,00	87.603,88
66	Charges financières	12.000,00	9.136,34
67	Charges exceptionnelles	3.500,00	0,00
Total des dépenses réelles		962.530,00	773.714,01
023	Virement à la section d'investissement	85.000,00	
Total des dépenses d'ordre		85.000,00	
TOTAL DEPENSES		1.047.530,00	773.714,01
Pour information D 002 solde d'exécution négatif reporté de N - 1		0,00	

Recettes de fonctionnement : elles s'élèvent à 897.823,46 euros

Chapitres / Libellés		SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	
		Crédits ouverts en 2021	Titres émis en 2021
013	Atténuation de charges	30.000,00	22.534,43
70	Produits des services, du domaine et ventes	113.278,00	126.357,50
73	Impôts et taxes	370.114,00	382.600,42
74	Dotations et participations	317.542,00	332.781,82
75	Autres produits de gestion courante	25.200,00	27.766,80
77	Produits exceptionnels	9.432,00	5.782,49
Total des recettes réelles		865.566,00	897.823,46
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00
TOTAL RECETTES		865.566,00	897.823,46
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N - 1		181.964,54	

Dépenses d'investissement : elles s'élèvent à 455.330,47 euros

Chapitres / Libellés		SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
		Crédits ouverts en 2021	Mandats émis en 2021	Restes à réaliser au 31/12/2021
020	Dépenses imprévues	5.000,00		
16	Emprunts et dettes	60.000,00	43.592,59	
20415	Subventions d'équipement	31.000,00	16.021,00	14.979,00
21	Immobilisations corporelles	99.000,00	11.136,30	61.800,00
23	Immobilisations en cours	722.432,00	384.580,58	142.287,00
Total des dépenses réelles		917.432,00	455.330,47	219.066,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00	
TOTAL DEPENSES		917.432,00	455.330,47	219.066,00
Pour information D 001 solde d'exécution négatif reporté de N - 1		159.211,10		

Recettes d'investissement : elles s'élèvent à 434.866,41 euros

Chapitres / Libellés		SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
		Crédits ouverts en 2021	Titres émis en 2021	Restes à réaliser au 31/12/2021
024	Produits cessions d'immobilisations	75.000,00		
102	Fonds globalisés d'investissement	15.076,00	17.415,52	
13	Subventions d'investissement	291.314,00	17.196,53	217.351,00
16	Emprunts et dettes assimilées	610.254,00	400.254,76	200.000,00
Total des recettes d'équipement et financières		991.644,00	434.866,81	417.351,00
021	Virement de la section de fonctionnement	85.000,00		
Total des recettes d'ordre		85.000,00		
TOTAL RECETTES		1.076.644,00	434.866,41	417.351,00
Pour information R 001 solde d'exécution positif reporté de N - 1		0,00		

➔ NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE :

Le budget principal 2021 a inscrit un emprunt de 460 000 € pour faire face aux investissements programmés (qui s'étaleront sur 2021 et 2022 voire 2023). 250.000 euros ont été débloqués en 2021 pour financement des investissements réalisés.

Un emprunt de trésorerie de 150 000 € a été contracté en attente de subventions ayant fait l'objet d'un arrêté, et sera donc remboursé courant 2021 au fur et à mesure du versement de ces subventions. Cela portera l'endettement total fin 2021 à 687000 €, soit 511 € par habitant.

L'endettement moyen des communes du département s'établissait au 31 décembre 2020 à 577 € par habitant, l'endettement national à 593 € et celui de la commune à 309 € par habitant.

➔ CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement brute qui correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, s'élève à 306.073,99. Elle doit au minimum permettre le remboursement du capital de la dette en 2022.

► PERSONNEL COMMUNAL ET AUTRE EN 2021

▪ AGENTS PERMANENTS

Filière	Grade	Catégorie	Effectifs	ETP (*)
Administrative	Attaché	A	1	1
	Adjoint administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	1	1
Technique	Technicien	B	1	1
	Agent de maîtrise	C	3	2,39
	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	0,67
	Adjoint Technique	C	3	2,69
	TOTAL		10	8,75

(*) Equivalent Temps Plein

▪ APPRENTI

1 personne au service technique qui prépare un CAPA (certificat d'aptitude professionnelle agricole) Jardinier/Paysagiste. Son contrat qui a pris effet au 1^{er} septembre 2018 s'est achevé le 31 août 2021.

▪ AGENTS CONTRACTUELS

Recours au service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Corrèze

► *pour accroissement temporaire d'activité lié à la crise sanitaire Covid 19 :*

3 personnes à temps non complet – Filière Technique et médico-social (ATSEM et adjoint technique)
– affectés aux services : Cantine – Garderie – Ecole

► *Pour remplacement de personnel en congés de maladie*

1 personne à temps complet – Filière Administrative – affecté au secrétariat de Mairie

► *Pour remplacement d'un agent placé à sa demande en disponibilité* à compter du 1^{er} septembre 2022, et ce, pour une durée de 5 ans.

1 personne à temps non complet – Filière Technique – affecté au restaurant scolaire (cuisinier).

► DES RECETTES VIENNENT EN ATTENUATION DES CHARGES DE PERSONNEL :

Article 6419

- Participation de La Poste pour les frais de fonctionnement de l'agence postale communale (14.136,00 €)
- Le reversement des indemnités journalières pour personnel en congé de maladie (6.500,00 €)
- Une partie du salaire de l'apprenti par le FIPHFP (7.200,00 €)

Article 70846

- Participation de Tulle Agglo pour mise à disposition du personnel communal suite à la prise de compétence par l'EPCI des services voirie et assainissement (18.764,00 €)

Article 7488 :

- Aide à la formation d'apprenti (10.000,00 €)
- Aide au tutorat apprenti (3.107,00 €)
- Accompagnement pédagogique apprenti = (450,00 €)

➔ **Budget Principal – Résultats comptables 2021 et Affectation des résultats**

Résumé du compte administratif 2021 :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes Ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes Ou Excédent
Résultats reportés Opérations De l'exercice		181.964,54	159.211,10		159.211,10	181.964,54
	773.714,01	897.823,46	455.330,47	434.866,81	1.229.044,48	1.332.690,27
TOTAUX	773.714,01	1.079.788,00	614.541,57	434.866,81	1.388.255,58	1.514.654,81
Résultats de clôture		306.073,99	179.674,76			126.399,23
Reste à réaliser			219.066,00	417.351,00	219.066,00	417.351,00
TOTAUX cumulés	773.714,01	1.079.788,00	833.607,57	852.217,81	1.607.321,58	1.932.005,81
RESULTATS DEFINITIFS		306.073,99		18.610,24		324.684,23

Affectation des résultats 2021

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	306.073,99
Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses (897.823,46 – 773.714,01)	124.109,45
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	181.964,54

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-179.674,76
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes – Dépenses (434.866,81 – 455.330,47)	- 20.463,66
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-159.211,10
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes – Dépenses (417.351,00 – 219.066,00)	198.285,00

Besoin de financement de la section d'investissements (F + G)	18.610,24
--	------------------

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	0
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	306.073,99

LES BUDGETS ANNEXES :

Lotissement « POMPEYRIE 2 »

Rappel : Lors de sa séance du 16 octobre 2020, le Conseil Municipal a décidé :

- la création d'un lotissement communal de 14 lots destiné à recevoir des habitations individuelles au lieu-dit « Pompeyrie » sur les parcelles dont la Commune est propriétaire cadastrées Section A n° 1936 (4 986 m²) - n° 1938 (1 695 m²) - n° 1947 (387 m²) - n° 1953 (72 m²) - n° 2288 (24 404 m²), d'une superficie totale de 31 544 m²,
- la création d'un budget annexe de comptabilité M14 assujetti à TVA dénommé « Lotissement Pompeyrie 2 » dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion communale du lotissement destiné à la vente.
- le prix de cession des lots sera défini par délibération en fonction du projet de résultat issu de l'équilibre de ce budget,

Seuls des honoraires de mission de maîtrise d'œuvre ont été réglés en 2021. Les travaux seront réalisés en 2022. La Commune va solliciter une demande d'autorisation de différer les travaux de finition valant autorisation de vendre les lots par anticipation.

Résultats comptables 2021 et Affectation des résultats

→ Résumé du compte administratif 2021 :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes Ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes Ou Excédent
Résultats reportés	-	-	-	-	-	-
Opérations De l'exercice	11.116,50	11.116,50	11.115,80	-	22.232,30	11.116,50
TOTAUX	11.116,50	11.116,50	11.115,80	-	22.232,30	11.116,50
Résultats de clôture		-	11.115,80		11.115,80	-
Reste à réaliser			-	-	-	-
TOTAUX cumulés	11.116,50	11.116,50	11.115,80		22.232,30	11.116,50
RESULTATS DEFINITIFS			11.118,80		11.115,80	-

→ Affectation des résultats 2021

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	0,00
Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses (11.116,50 – 11.116,50)	0,00
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	0,00

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-11.115,80
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes – Dépenses (0,00 – 11.115,80)	- 11.115,80
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes – Dépenses (0,00 – 0,00)	0,00

Besoin de financement de la section d'investissements (F + G)	- 11.115,80
--	--------------------

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	0,00
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	0,00

BUDGET CCAS

Le budget du CCAS permet de secourir les personnes en difficulté sociale et/ou financière et d'organiser des moments de convivialité avec les personnes âgées de la Commune.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les secours accordés aux personnes en difficulté, les frais liés à l'organisation du repas des Anciens, l'achat de colis de Noël, le goûter de l'arbre de Noël à l'école.

Depuis 2020, il a été décidé de verser à chaque jeune ayant atteint l'âge de 18 ans une aide financière de 200 €.

En 2021, 21 jeunes ont bénéficié de cette aide. Montant versé 4.200 euros

Les recettes de fonctionnement correspondent à la subvention versée par le budget communal, au reversement de 1/3 du montant des redevances des concessions cimetière et cases du columbarium, et à l'excédent de fonctionnement reporté.

Il n'y a pas de section d'investissement.

Dépenses de fonctionnement : elles s'élèvent à 9.399,22 euros

Chapitres / Libellés		SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	
		Crédits ouverts en 2021	Mandats émis en 2021
011	Charges à caractère général	6.029,00	5.199,22
65	Charges de gestion courante	7.000,00	4.200,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00
Total des dépenses réelles		13.529,00	9.399,22
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES		13.529,00	9.399,22
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N - 1		0,00	

Recettes de fonctionnement : elles s'élèvent à 7.128,00 euros

Chapitres / Libellés		SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	
		Crédits ouverts en 2021	Titres émis en 2021
70	Produits des services, du domaine et ventes	523,00	1.128,00
74	Dotations et participations	6.000,00	6.000,00
Total des recettes réelles		6.523,00	7.128,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00
TOTAL RECETTES		6.523,00	7.128,00
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N - 1		7.006,91	

Résultats comptables 2021 et Affectation des résultats

• Résumé du Compte Administratif 2021 :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes Ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes Ou Excédent
Résultats reportés Opérations De l'exercice	9.399,22	7.006,91 7.128,00			9.399,22	7.006,91 7.128,00
TOTAUX	9.399,22	14.134,91			9.399,22	14.134,91
Résultats de clôture		4.735,69				4.735,69
Reste à réaliser						
TOTAUX cumulés	9.399,22	14.134,91			9.399,22	14.134,91
RESULTATS DEFINITIFS		4.735,69				4.735,69

• Affectation de résultat :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	4.735,69
Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses (7.128,00 – 9.399,22)	- 2.271,22
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	7.006,91

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	0,00
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes – Dépenses (0,00 – 0,00)	
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes – Dépenses (0,00 – 0,00)	0,00

Besoin de financement de la section d'investissements (F + G)	0,00
--	-------------

➤ affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	0,00
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	4.735,69

Préfecture de la Corrèze

Reçu le

Outre cette note synthétique, tous les éléments des Budgets sont publiés dans le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 avril 2022 faisant l'objet d'une publication sur le site internet de la Commune et d'un affichage en Mairie.

Contrôle de Légalité

Fait à St Mexant, le 15 avril 2022



Patrick BORDAS,
Maire.